

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

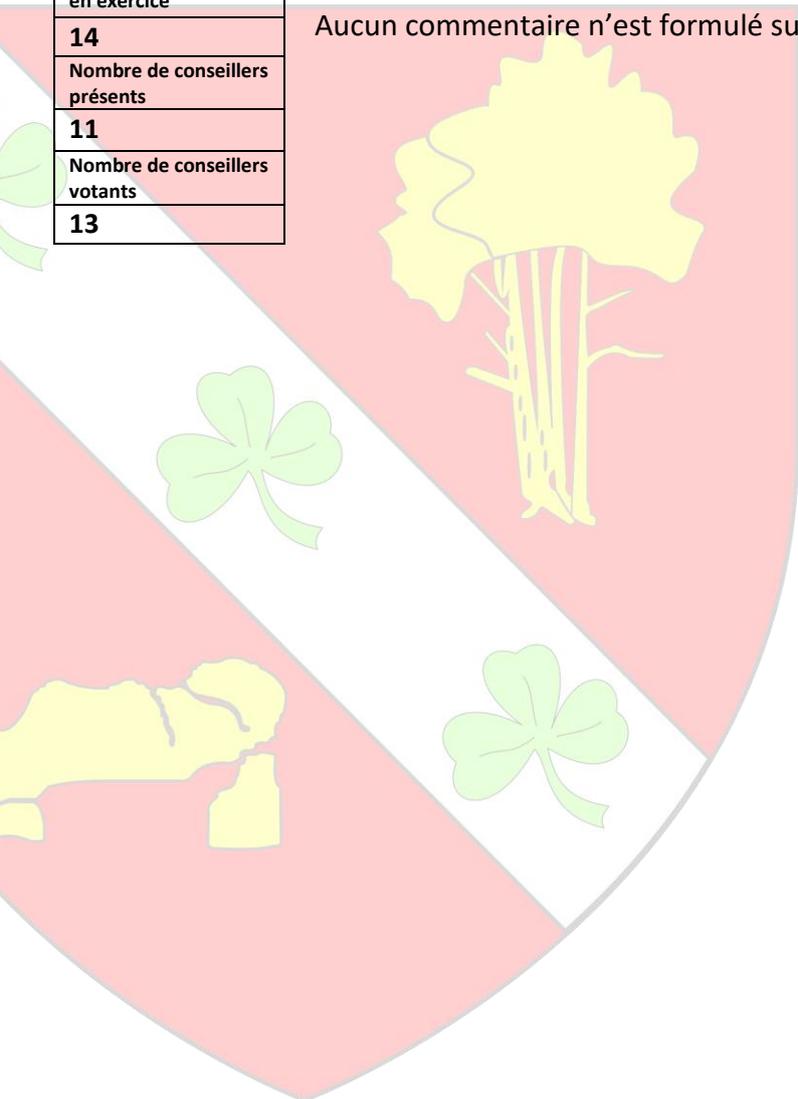
Date de convocation
08/10/2022
Date d'affichage
08/10/2022
Nombre de conseillers en exercice
14
Nombre de conseillers présents
11
Nombre de conseillers votants
13

L'an deux mille vingt deux, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 08 octobre 2022, s'est réuni dans la salle du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Aucun commentaire n'est formulé sur le compte-rendu dernier conseil municipal.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	08/10/2022	Date d'affichage	08/10/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	M Stéphane SIMON	M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 22/050 – INCENDIE
Nomination d'un correspondant défense incendie et secours

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, précise au conseil municipal que, selon la loi, « dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure, est désigné un correspondant incendie et secours. »

Le correspondant incendie et secours est défini comme : « l'interlocuteur privilégié » du Service Départemental ou territorial d'Incendie et de Secours (SDIS) dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il ne peut prétendre à aucune rémunération supplémentaire.

Il a pour missions « l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation. »

Le décret vient apporter des précisions sur les modalités de création et d'exercice de cette nouvelle fonction.

Concernant les modalités de création :

Il est précisé que le correspondant incendie et secours est désigné par le maire :

Parmi les adjoints ou les conseillers municipaux dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal.

En cas de vacance de la fonction de correspondant incendie et secours, la désignation intervient lors de la première réunion du conseil municipal qui suit cette vacance.

Dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret, soit d'ici le 31 octobre prochain.

Le maire doit ensuite communiquer le nom du correspondant incendie et secours au préfet et au président du conseil d'administration du SDIS.

Date	Signature
13 octobre 2022	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	08/10/2022	Date d'affichage	08/10/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	M Stéphane SIMON	M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Concernant les modalités d'exercice :

Placé sous l'autorité du maire, dans le cadre de l'exercice de sa fonction, et plus particulièrement de sa mission d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune.

Il peut concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.

Il peut également concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive et à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il devra informer périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, propose la candidature de Fabrice WALLART pour le rôle de correspondant incendie et secours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, la candidature de Fabrice WALLART.

M Fabrice WALLART est immédiatement installé dans son rôle de correspondant incendie et secours.

Date	Signature
13 octobre 2022	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	08/10/2022	Date d'affichage	08/10/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	M Stéphane SIMON	M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 22/051 – ANIMATION
Organisation d'une journée des entreprises ventoises

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente au conseil municipal la proposition de Mme Sarah CARE, de créer une journée des entreprises ventoises.

Cette journée serait mise en place avec l'ensemble des entrepreneurs ventois. Chaque entreprise aurait un petit stand afin de présenter ses produits ou services aux habitants ventois et alentours.

Cet évènement permettrait aux entrepreneurs d'avoir de la visibilité auprès des habitants de notre village et, ainsi, de se faire connaître davantage.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, propose au conseil municipal de prêter à titre gracieux la salle des fêtes pour l'organisation de cette journée, en fonction des disponibilités.

Le prêt de la salle des fêtes devant répondre à la signature d'une convention avec l'organisateur et l'obligation de délivrer un certificat d'assurance (comme pour toute location).

Cette délibération n'est pas reconductible.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, de prêter à titre gracieux la salle des fêtes pour l'organisation de cette journée, en fonction des disponibilités.*

*Les conseillers municipaux **PRENNENT NOTE** que le prêt de la salle des fêtes doit répondre à la signature d'une convention avec l'organisateur et l'obligation de délivrer un certificat d'assurance (comme pour toute location).*

Cette délibération n'est pas reconductible.

Date	Signature
13 octobre 2022	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	08/10/2022	Date d'affichage	08/10/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	M Stéphane SIMON	M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 22/052 – SECURITE
Mise en place du plan communal de sauvegarde

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, codifiés aux articles L.731-3 à L.731-5 du code de la sécurité intérieure, et son décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde, codifié aux articles R.731-1 à R.731-8 du même code, révisent le champ d'application des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde.

L'article du code de la sécurité intérieure rend obligatoire l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde pour les communes dont le territoire est compris dans le champ d'application de certains risques. Ces risques sont détaillés par l'article R.731-1 du même code.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que, dans son courrier en date du 17 août 2022, le Préfet de l'Eure nous notifie que notre commune est nouvellement soumise à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde au motif que notre territoire est exposé au risque incendie bois et forêt, aux termes de l'article R.731-1 du code de la sécurité intérieure.

Ainsi, nous disposons de deux ans pour élaborer notre plan communal de sauvegarde, à compter du 17 août 2022, conformément aux articles R.731-1 et R.731-3 du code de la sécurité intérieure.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, propose au conseil municipal d'acter, par cette délibération, l'engagement de la commune à rédiger / mettre à jour son plan communal de sauvegarde selon les nouvelles obligations dictées par le Préfet. Ce dernier sera ensuite validé lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACTE**, à l'unanimité, l'engagement de la commune à rédiger / mettre à jour son plan communal de sauvegarde selon les nouvelles obligations dictées par le Préfet et **PREND NOTE** que ce dernier sera ensuite validé lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.*

Date	Signature
13 octobre 2022	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	08/10/2022	Date d'affichage	08/10/2022
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11
		Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	M Stéphane SIMON	M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 22/053 – SECURITE
 Engagement pour la vidéoprotection**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, souhaite par cette délibération que le conseil municipal affirme sa volonté de mettre en place la vidéoprotection sur le territoire de la commune.

Les études seront menées par la communication travaux qui établira le budget nécessaire. Celui-ci sera inscrit au budget primitif 2023 et soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **SOUHAITE**, à la majorité (1 voix d'abstention), mettre en place la vidéoprotection sur le territoire de la commune et demande à la commission travaux de lui présenter les devis et études nécessaires à ce projet.



Date	Signature
13 octobre 2022	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	08/10/2022	Date d'affichage	08/10/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	M Stéphane SIMON	M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 22/054 – FONCTIONNEMENT
Les éclairages de Noël**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, annonce que les éclairages de Noël sont en place généralement entre début décembre et mi-janvier.

Conscient que notre collectivité doit s'engager dans un plan de sobriété énergétique, ces éclairages, en place pendant une courte période de l'année (environ 6 semaines) et cet équipement fonctionnant avec des éclairage LED basse consommation, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter que ces éclairages soient en place et mis en fonctionnement entre le début du mois de décembre et le milieu du mois de janvier. Il est rappelé que ces éclairages marquent une période festive de l'année.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, que ces éclairages soient en place et mis en fonctionnement entre le début du mois de décembre et le milieu du mois de janvier.*

Date	Signature
13 octobre 2022	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	08/10/2022	Date d'affichage	08/10/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	M Stéphane SIMON	M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 22/055 – BUDGET**Mise en place du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe que le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 est progressivement déployé à l'ensemble des collectivités. La généralisation est prévue à compter du 1^{er} janvier 2024.

La commune des Ventes souhaite anticiper ce passage dès le 1^{er} janvier 2023 en exerçant un droit d'option. Pour cela une fiche candidature a été adressée à Monsieur RUFFE Comptable Public pour avis. En date du 30 septembre 2022, Monsieur Ruffe a émis un avis favorable à notre anticipation.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, propose de délibérer sur cette adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offrant la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 30 septembre 2022 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour le SIVOS des Tilleuls au 1er janvier 2023.

Destinée à être généralisée (hormis pour les budgets sous M14), la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici le 1er janvier 2024. Modernisant la gestion budgétaire et comptable, la M57 est la nomenclature comptable permettant la mise en place du compte financier unique et la certification des comptes locaux.

Date	Signature
13 octobre 2022	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	08/10/2022	Date d'affichage	08/10/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	M Stéphane SIMON	M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter, à compter du 1er janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 avec le plan comptable abrégé (M57A) ;
 - de préciser que la nomenclature M57 s'appliquera au budget suivant : SIVOS des Tilleuls (24200) ;
 - que l'amortissement obligatoire¹ des immobilisations (compte 204 « subventions d'équipement versées ») acquises à compter du 1er janvier 2023 est linéaire et pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis ;
 - que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;
 - de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
 - de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré, en cas de dépréciation de la valeur d'un actif, d'ouverture d'une procédure collective et de créances irrécouvrables (lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, et /ou en cas de mise en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire) ;
 - d'autoriser l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.
- d'autoriser l'ordonnateur à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

1 Conformément aux dispositions des articles L.2321-2-28° du CGCT

Date	Signature
13 octobre 2022	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	08/10/2022	Date d'affichage	08/10/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	M Stéphane SIMON	M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 22/056 – BUDGET**Devis pour passage et formation au nouveau référentiel budgétaire et comptable M57**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe que le changement de nomenclature M57 n'est pas juste un changement de plan comptable. Il faut dupliquer la comptabilité M14 en M57 pour avoir accès à la comptabilité M14, notamment, pour pouvoir réaliser le CA 2022.

Notre prestataire Berger Levrault nous propose un pack de transposition M57 qui permettra :

- En compta/budget, de dupliquer la M14 en M57 et ainsi avoir toujours accès dans une première entité à nos exercices historiques en M14 ;
- Recodifier les anciens exercices en équivalent M57 pour consultations des années antérieurs équivalent M57 et colonne budget précédent dans le 1er BP en M57 pour éviter les anomalies Totem entre M14 sur budget précédent et M57 sur budget N ;
- En Gestion du Personnel, de re paramétrer automatiquement tous les états de charges de la paie en M57 pour que les mandatements des salaires/charges basculent sur les articles propres à la M57 ;
- En Gestion des Biens, de modifier automatiquement les articles d'acquisition/amortissement de vos actifs (inventaires)...

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe que pour cet accompagnement M57 nous avons reçu un devis de 800.00 €/TTC de notre prestataire informatique et qu'une décision modificative doit être prise pour le paiement de cette prestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis de notre prestataire ainsi que la modification budgétaire.

Date	Signature
13 octobre 2022	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	08/10/2022	Date d'affichage	08/10/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	M Stéphane SIMON	M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 22/057 – BUDGET**Décision modificative pour le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire informe le conseil municipal que, suite à la délibération 22/056, il convient de prendre une décision modificative sur le budget 2022 pour la mise en place du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 :

Libellé	Article	Diminution	Augmentation
Dépenses imprévues d'investissement	020	- 800 €	/
Logiciel	2051	/	+ 800 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter les décisions modificatives précédemment décrites.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, les décisions modificatives précédemment énoncées.

Date	Signature
13 octobre 2022	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	08/10/2022	Date d'affichage	08/10/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	M Stéphane SIMON	M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 22/058 – BUDGET

Décision modificative pour le reversement à EPN d'une part de la Taxe d'Aménagement

Suite aux informations reçues de la direction générale des finances publiques, il convient de ne pas prendre, pour l'instant, de décision modificative pour le reversement de la taxe d'aménagement à l'agglomération EPN.

En effet, les titres correspondant à ce reversement ne seront émis qu'en 2023.

Cette délibération est donc retirée de l'ordre du jour.



Date	Signature
13 octobre 2022	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	08/10/2022	Date d'affichage	08/10/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	M Stéphane SIMON	M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 22/059 – TRAVAUX
Devis électricité pour la maison rue du Hamel

Monsieur Michel ROUSSARD, Adjoint en charge des travaux, présente au conseil municipal les devis reçus pour les travaux d'électricité pour la maison de la rue du Hamel.

Entreprise	Montant des travaux (TTC)	Remarques
		Travaux déjà réalisés pour la commune
VERGER 27160 Francheville	11 081,40	Extension de la boulangerie
COQUEREL ELEC 27930 Miserey	11 957,51	Remplacement de l'armoire électrique de l'école
ADELEC 27000 Evreux	14 935,80	Remplacement du tableau électrique du presbytère Eclairage de la façade de la mairie (2 tranches)

Monsieur Michel ROUSSARD, propose au conseil municipal de retenir le devis de l'entreprise VERGER pour un montant de 11 081,40 € TTC (10 074,00 € HT).

A noter que ce devis a reçu un avis favorable de la commission travaux qui s'est réunie le 03 octobre 2022).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise VERGER pour un montant de 11 081,40 € TTC (10 074,00 €) pour les travaux d'électricité pour la maison de la rue du Hamel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
13 octobre 2022	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	08/10/2022	Date d'affichage	08/10/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	M Stéphane SIMON	M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 22/060 – TRAVAUX
Devis plomberie pour la maison rue du Hamel

Monsieur Michel ROUSSARD, Adjoint en charge des travaux, présente au conseil municipal les devis reçus pour les travaux de plomberie pour la maison de la rue du Hamel.

Entreprise	Montant des travaux (TTC)	Remarques Travaux déjà réalisés pour la commune
Michel RENAULT 27930 Guichainville	9 353,76	Divers travaux
METAYER Conches en Ouche	7 080,00	Extension de la boulangerie
TONON SIMONETTI 27930 Saint Vigor	9 114,16	Salle des associations

Monsieur Michel ROUSSARD, propose au conseil municipal de retenir le devis de l'entreprise METAYER pour un montant de 7 080,00 € TTC (5 900,00 € HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise METAYER pour un montant de 7 080,00 € TTC (5 900,00 € HT) pour les travaux de plomberie pour la maison de la rue du Hamel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
13 octobre 2022	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	08/10/2022	Date d'affichage	08/10/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	M Stéphane SIMON	M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 22/061 – TRAVAUX
Devis de rénovation pour l'accès à la maison rue du Hamel

Monsieur Michel ROUSSARD, Adjoint en charge des travaux, présente au conseil municipal les devis reçus pour les travaux d'accès à la maison de la rue du Hamel.

Entreprise	Montant des travaux (TTC)	Remarques
BOISSIERE 27180 Les Ventes	2 509,92	Travaux déjà réalisés pour la commune Terrassement sur 15cm
SONOTER TP 27930 Guichainville	5 700,00	Terrassement sur 20 cm Réserve incendie enterrée de 60 m ³
EHTP 76530 Grand Couronne	3 431,88	Terrassement sur 35 cm Branchement d'eau pour la réserve incendie
EHTP 76530 Grand Couronne	2 184,48	Terrassement sur 15 cm Branchement d'eau pour la réserve incendie

Monsieur Michel ROUSSARD, propose au conseil municipal de retenir le devis de l'entreprise BOISSIERE pour un montant de 2 509,92 € TTC (2 091,60 € HT).

A noter que ce devis a reçu un avis favorable de la commission travaux qui s'est réunie le 03 octobre 2022).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise BOISSIERE pour un montant de 2 509,92 € TTC (2 091,60 € HT) pour les travaux d'accès à la maison de la rue du Hamel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
13 octobre 2022	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	08/10/2022	Date d'affichage	08/10/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	M Stéphane SIMON	M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 22/062 – TRAVAUX
Devis de fournitures peinture et sols pour la maison rue du Hamel

Monsieur Michel ROUSSARD, Adjoint en charge des travaux, présente au conseil municipal le seul devis reçus pour la fourniture des peintures et sols pour la maison de la rue du Hamel.

Entreprise	Montant des travaux (TTC)
TOLLENS 27000 Evreux	3 569,26

Monsieur Michel ROUSSARD, propose au conseil municipal de retenir le devis de l'entreprise TOLLENS pour un montant de 3 569,26 € TTC (2 974,38 € HT).

A noter que ce devis a reçu un avis favorable de la commission travaux qui s'est réunie le 03 octobre 2022).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise TOLLENS pour un montant de 3 569,26 € TTC (2 974,38 € HT) pour la fourniture des peintures et sols pour la maison de la rue du Hamel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
13 octobre 2022	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	08/10/2022	Date d'affichage	08/10/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	M Stéphane SIMON	M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 22/063 – TRAVAUX**Devis de remplacement du branchement d'eau potable pour la salle des fêtes**

Monsieur Michel ROUSSARD, Adjoint en charge des travaux, présente au conseil municipal les devis reçus pour les travaux de remplacement du branchement d'eau potable pour la salle des fêtes.

Entreprise	Montant des travaux (TTC)
TONON SIMONETTI 27930 Saint Vigor	6 276,00
Michel RENAULT 27000 Evreux	2 258,70
METAYER 27190 Conches en Ouche	1 447,26

Monsieur Michel ROUSSARD, propose au conseil municipal de retenir le devis de l'entreprise METAYER pour un montant de 1 447,26 € TTC (1 206,05 € HT).

A noter que ce devis a reçu un avis favorable de la commission travaux qui s'est réunie le 03 octobre 2022).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise METAYER pour un montant de 1 447,26 € TTC (1 206,05 € HT) pour les travaux de remplacement du branchement d'eau potable de la salle des fêtes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
13 octobre 2022	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	08/10/2022	Date d'affichage	08/10/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	M Stéphane SIMON	M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 22/064 – TRAVAUX
Devis pour éclairage mairie (2^e tranche)

Monsieur Michel ROUSSARD, Adjoint en charge des travaux, présente au conseil municipal le seul devis reçu pour les travaux d'éclairage de la mairie (2^{ème} tranche).

Entreprise	Montant des travaux (TTC)
ADelec 27000 Evreux	2 932,80

Monsieur Michel ROUSSARD, propose au conseil municipal de retenir le devis de l'entreprise ADelec pour un montant de 2 932,80 € TTC (2 444,00 € HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise ADelec pour un montant de 2 932,80 € TTC (2 444,00 € HT) pour les travaux d'éclairage de la mairie (2^{ème} tranche) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
13 octobre 2022	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	08/10/2022	Date d'affichage	08/10/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	M Stéphane SIMON	M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 22/065 – TRAVAUX
Modification des horaires de l'éclairage public

Monsieur Stéphane SIMON, souhaite que la commune s'inscrive dans un plan de sobriété énergétique et que ce plan donne des réponses concrètes.

Un des réponses proposées est la modification des plages horaires de mise en route de l'éclairage public.

Actuellement, l'éclairage public est éteint entre 23h et 6h et ce sur l'ensemble du territoire communal.

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint en charge des travaux, propose l'organisation suivante :

- Extinction totale de l'éclairage entre 22h et 6h sur l'ensemble du village les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et dimanche
- Pour des raisons de sécurité, les candélabres resteraient allumés sur cette plage horaire sur la place de la salle des fêtes (Place Bille D Harris) le samedi, toute la nuit

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE l'organisation suivant pour l'éclairage public :

- *Extinction totale de l'éclairage entre 22h et 6h sur l'ensemble du village les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et dimanche*
- *Pour des raisons de sécurité, les candélabres resteraient allumés sur la place de la salle des fêtes (Place Bille D Harris) le samedi, toute la nuit*

Date	Signature
13 octobre 2022	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	08/10/2022	Date d'affichage	08/10/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	M Stéphane SIMON	M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 22/066 – CEREMONIE
Participation financière pour l'animation du 11 novembre

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, annonce au conseil municipal que le repas des anciens combattants du 11 novembre 2022 se déroulera dans la salle des fêtes des Ventes.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire demande au conseil municipal de bien vouloir accorder une participation financière à hauteur d'un tiers des frais engagés pour l'animation de ce repas. Les communes des Baux Sainte Croix et du Plessis Grohan participent également à ce même niveau.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCORDE** une participation financière à hauteur d'un tiers des frais engagés pour l'animation du repas du 11 novembre 2021.*

Date	Signature
13 octobre 2022	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	08/10/2022	Date d'affichage	08/10/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	M Stéphane SIMON	M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 22/067 – URBANISME

Convention relative au service commun Application du droit des sols avec Evreux Portes de Normandie

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal qu'une convention avec EPN doit être signée pour le traitement des dossiers d'urbanisme.

Cette convention a pour objet de préciser les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de l'instruction pas le service instructeur Application du Droit des Sols (ADS) des demandes d'autorisations et actes d'urbanismes délivrés par le maire au nom de la commune.

Cette convention concerne les permis d'aménager (PA), les permis de construire (PC), les permis de démolir (PD), les déclarations préalables (DP) et les certificats d'urbanismes opérationnels (CUb).

Les autres demandes seront instruites par la commune : autorisations de travaux (AT), déclarations préalables sans enjeux et non soumis à l'ABF et PPRI (ravalements, changement des menuiseries extérieures, isolation par l'extérieur, clôtures, changement de toiture sans modification).

Cette convention a pris effet au 1^{er} janvier 2022.

L'instruction des dossiers par le service instructeur ADS se fera sans contrepartie financière.

La commune assure le rôle de guichet unique, accueille le public et réceptionne les demandes.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au service commun Application du Droit des Sols avec Evreux Portes de Normandie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative au service commun Application du Droit des Sols avec Evreux Portes de Normandie.

Date	Signature
13 octobre 2022	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	08/10/2022	Date d'affichage	08/10/2022		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X	M Stéphane SIMON	M WALLART Fabrice		X	M Patrick HENNEQUEZ
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Questions Diverses**1- Edition 2023 du festival « l'Heure Insolite »**

Madame Béatrice CENIER, adjointe au maire, présente au conseil municipal le bilan de l'animation du 22 mai 2022. 36 adultes / 15 enfants / 5 ado.

Pour l'année prochaine, l'espace de vie sociale du SIVU CIGALE n'existera pas ce qui entraîne la suppression des subventions pour ces spectacles.

L'association demande une subvention aux communes pour pouvoir continuer ces spectacles.

2- Dimanche 27 novembre : le repas des aînés

Monsieur Stéphane SIMON, Président du CCAS, informe le conseil municipal que le repas des aînés se fera le dimanche 27 novembre dans la salle communale.

3- Election de M Stéphane SIMON

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal de son élection au poste de vice-président en charge du tourisme et des grands événements à Evreux Portes de Normandie.

4- Date du prochain conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 17 novembre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, lève la séance à 22h56.

Date	Signature
13 octobre 2022	Stéphane SIMON, Maire  